

École forestière fédérale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **25 (1874)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ecole forestière fédérale.

Le polytechnicum fédéral, et par conséquent l'école forestière, commenceront en octobre leur 20^e année d'étude; l'école forestière aura pour la première fois un cinquième semestre; le cycle d'études sera donc dès à présent de 2 ans et demi. L'année scolaire commence le 12 octobre, mais les cours ne seront donnés qu'à partir du 20. Le semestre d'hiver se termine au 20 mars et le semestre d'été commence au 13 avril 1875. Les jeunes gens qui désirent être admis comme élèves doivent s'adresser par écrit au directeur avant le 6 octobre; leur demande doit être accompagnée du consentement écrit de leurs parents ou de leur tuteur, d'un acte constatant leur âge, de témoignages sur leurs études préparatoires et d'un acte d'origine. Les examens d'admission commenceront le 12 octobre, et les résultats en seront annoncés le 19.

La finance d'écolage est de 100 fr. par année; on verse en outre 5 fr. dans la caisse de la bibliothèque et autant dans la caisse de secours en cas de maladie.

Le plan d'enseignement pour le semestre d'hiver de l'école forestière a été arrêté comme suit:

1^{re} année :

Mathématiques avec répétition	4 heures	Stocker.
Physique expérimentale	4 »	Mousson.
Chimie inorganique, répétition	7 »	V. Meyer.
Zoologie	4 »	Berdez.
Eléments de botanique générale	3 »	Cramer.
Eléments de la science forestière	5 »	Kopp.
Dessin des plans » »	2 »	Wild.

Les cours du semestre d'été porteront sur les mathématiques a physique, la chimie organique, la botanique spéciale, la pétrographie, la police forestière, les exercices d'application du microscope à la botanique, les excursions.

2^{de} année :

Dessin des plans	2 heures	Wild.
Topographie	3 »	»
Construction des chemins et travaux hydrauliques	3 »	Pestalozzi.
Chimie agricole	2 »	Schulze.
Géologie générale	4 »	Heim.

Cours général d'Economie forestière et rurale	3 heures	Böhmert.
Climat et sol au point de vue forestier	5 »	Kopp.
Taxation	3 »	Landolt.
Excursions et exercices pratiques	1 jour	»

Les cours du semestre d'été porteront sur la topographie, les constructions de chemins et les travaux hydrauliques, les exercices d'arpentage, la physiologie végétale, le droit (droit réel) la culture des forêts, l'économie nationale des forêts et la statistique, la tractation des affaires, les excursions et exercices pratiques.

5. semestre

Affaires financières	2 heures	Landolt.
Aménagement et évaluation des forêts	4 " "	" "
Exploitation des bois	3 " "	" "
Excursion et exercices pratiques	1 jour.	" "
Lever au théodolithe avec exercices	3 heures	Pestalozzi.

Les élèves ont en outre le droit de suivre des cours à leur choix dans la division des sciences philosophiques et politiques.

Appenzell. Ce canton a fait peu à peu divers progrès pratiques dans la culture des forêts. C'est le forestier Th. Seif à Teufen qui en a surtout pris l'initiative, et depuis plusieurs années il y consacre son temps et ses forces.

Il a d'abord cherché à établir une pépinière cantonale dans les Rhodes-intérieures, et il est parvenu à exécuter son idée, malgré les difficultés qu'il a rencontrées chez les autorités et les populations. Il a aussi réussi à faire rendre une ordonnance officielle d'après laquelle on doit s'occuper de compléter les peuplements, soit dans les coupes soit dans les clavières des boisés encore debout. Dans les Rhodes-extérieures son zèle a trouvé bien plus d'appui. C'est avec l'aide de feu Ulrich Zellweger à Trogen qu'il a fait prendre la première mesure en faveur de l'économie forestière. Une grande pépinière fut établie à Steinegg, et on en retire maintenant annuellement environ 100,000 plants pour la vente. Seif ne se donna pas de repos jusqu'à ce qu'il fut parvenu à organiser un cours pour les gardes forestiers envoyés par les communes. La Commission d'état lui accorda son appui, et l'année dernière un cours de trois semaines a été donné. Les avantages pratiques en ont été généralement reconnus. Le

printemps dernier, la société d'agriculture de Trogen a fait donner par Mr. Seif un autre cours qui n'a duré que cinq jours, mais qui lui a mérité l'approbation et la reconnaissance de la société. Enfin il a été adressé à la Commission d'état des Rhodes intérieures une pétition tendant à obtenir qu'il soit donné un cours pour les gardes forestiers dans ce demi-canton. Cette demande a déjà été agréée; pour servir de base à cet enseignement on recommande la *Forêt* et les *Tables pour le cubage des bois* par Mr. Landolt.

Un membre de la société forestière des Rhodes-extérieures.

Bibliographie.

Wohmann, Neubauer et Lotichius, *Exploitation de l'écorce de chêne dans toutes les saisons* (die Schälung von Eichenrinde zu jeder Jahreszeit), au moyen de la vapeur d'après le système de J. Maître. Wiesbaden, Kreidel éditeur, 1873. In 8°, 88 p. Prix 2 fr. 70 c,

Sur la proposition du ministre des finances, le gouvernement a fait faire à Wiesbaden des essais d'écorçage par la vapeur bois de chêne abattu hors de l'époque de la sève. Les résultats ont été consignés dans l'ouvrage que nous analysons, par les experts sus nommés, dont le premier est forestier, le second chimiste et le troisième tanneur. Ils peuvent se résumer comme suit : l'écorçage du bois de chêne coupé hors du temps de la sève est possible sans grandes difficultés soit immédiatement après l'abattage soit même quelque temps plus tard ; la proportion de tannin dans le bois coupé en hiver est un peu plus faible que dans celui qui est exploité à la montée de la sève ; mais elle ne subit aucun changement par l'influence de la vapeur, et le cuir tanné avec l'écorce exploitée en hiver ne diffère par sensiblement de celui qui l'est avec l'écorce récoltée à la sève. On n'a pas encore pu faire d'essais décisifs pour déterminer la différence des frais suivant l'emploi de l'une ou de l'autre méthode.

Bibliographie des sept dernières années (1866—1872) (die Litteratur der letzten sieben Jahre), comprenant les ouvrages pu-